



## Mon mari a acheté seul notre maison

Par **Roro70**, le **06/05/2016** à **07:10**

**[s][fluo]Bonjour[/fluo][/s]**, (*formule de politesse indispensable sur le 1er message*)

Mon mari a financé seul le prêt de notre maison. Mes fiches de paie ont servi pour l'obtention de son prêt. Il s'est présenté seul chez le notaire pour la signature de l'acte de vente. A l'époque, je ne savais pas que je pouvais signer l'acte même si le prêt n'était pas aussi à mon nom. Nous sommes mariés depuis 13 ans et avons signé un contrat de mariage. La maison n'est pas à mon nom et même s'il touche un salaire 6 fois supérieur au mien, j'estime que la maison est aussi la mienne car c'est moi qui l'ai trouvée et l'ai décorée. Ma famille a contribué manuellement à l'embellissement de la maison : mise au norme de l'électricité de toute la maison, revêtement des sols, jardin, etc.

J'arrive à mes questions :

- quels sont mes droits en cas de séparation ou de décès de mon conjoint. Il a une fille majeure de son côté, moi un fils de mon côté et on a eu une fille ensemble. Ses filles pourraient-elles me mettre à la porte s'il venait à décéder ?
- comment puis-je faire pour posséder la moitié de la maison sans mettre un sous de ma poche car je n'en ai pas les moyens.
- quel type de contrat chez un notaire devons nous signer. Le remboursement du prêt représente presque le double de mon salaire. Je prends déjà à ma charge les factures d'électricité, cantine des enfants, abonnements téléphoniques, courses alimentaires, je participe aux dépenses du foyer selon mes moyens.

Je vous remercie pour vos réponses.